



## **Quand puis-je laisser mon enfant seul ?**

La Loi sur les services à l'enfance et à la famille n'indique pas l'âge auquel un enfant peut être laissé seul ou peut superviser ou garder d'autres enfants. La Loi reconnaît que l'âge à lui seul n'est pas un critère suffisant pour déterminer la capacité de supervision des enfants.

## **Comment savoir si votre enfant est prêt à être laissé seul ?**

La Loi stipule qu'une personne responsable d'un enfant de moins de 16 ans ne peut laisser l'enfant seul sans prendre des dispositions de garde ou sans assurer une supervision raisonnable dans les circonstances. La garde d'un enfant peut sous-tendre plusieurs éléments. Par exemple, l'enfant chargé de la supervision a-t-il suivi un cours Seul à la maison destiné aux enfants âgés de dix ans et plus ? Est-ce qu'un parent ou un adulte fiable est facilement accessible pour s'occuper des besoins de l'enfant, si cela s'avère nécessaire ? Voici d'autres éléments à prendre en compte :

- \*Le niveau de développement de l'enfant**
- \*Le niveau de compétence de l'enfant**
- \*La capacité de l'enfant à bien communiquer**
- \*Le moment de la journée où l'enfant sera seul**
- \*La durée pendant laquelle l'enfant sera seul**
- \*Le logement et le quartier sont-ils sécuritaires ?**
- \*L'enfant sait-il quoi faire en cas d'urgence ?**

En vertu du Code criminel, quiconque illicitement abandonne ou expose un enfant de moins de dix ans, de manière que la vie de cet enfant soit effectivement mise en danger ou exposée à l'être, ou que sa santé soit effectivement compromise de façon permanente ou exposée à l'être est coupable d'un acte passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Si vous êtes incertain à savoir si vous pouvez laisser votre enfant seul à la maison, communiquez avec notre service de prise d'appels téléphoniques. Vous n'avez pas à vous identifier.